

nant avec quelques détails, préoccupaient alors le jeune évêque de Saint-Boniface.

Au Canada, il fit signer aux évêques une pétition demandant au Saint-Siège un coadjuteur pour l'évêque de Saint-Boniface. Mais, par respect pour le supérieur des Oblats, M^{sr} de Mazenod, il demanda que le nom du candidat n'y fut point inséré, laissant par là au chef suprême de la congrégation à laquelle appartenaient maintenant tous ses missionnaires le soin de désigner lui-même celui qu'il croirait le plus digne pour cette haute position.

Le 20 décembre 1856, Taché se jetait aux pieds de son père en Dieu et lui faisait part de son dessein. Après avoir prié pour obtenir le secours d'en haut, M^{sr} de Mazenod en vint à la conclusion qu'en dépit de sa jeunesse, le P. Grandin était celui des Oblats de l'Ouest canadien qui était le plus propre à remplir ce poste, et il décida que son nom serait soumis à Rome.

Une autre mesure qui fut le sujet des négociations de l'évêque missionnaire à Marseille fut l'établissement des sœurs grises dans chacune des missions des Oblats. Non seulement ces religieuses instruisaient la jeunesse, mais elles élevaient les orphelins, prenaient soin des malades, s'occupaient des sacristies et rendaient à leurs pères spirituels ces innombrables petits services qui sont si prisés dans des localités isolées et dénuées de tout confort comme le sont les missions indiennes. M^{sr} Provencher avait été exceptionnellement heureux dans son choix d'un